

Adoption de
l'ordre du jour

1.- OUVERTURE

RÉSOLUTION 2009-196

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2009-197

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures des parcs municipaux, touchant de façon non limitative les manèges, le mobilier utilitaire, l'aménagement et les équipements et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 670 000 \$ amorti sur une période de quinze (15) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- QUE le 4 mai 2009 de 9h à 19h en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1211 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
règlement
numéro
1211 N.S. -
réfection et
amélioration
d'équipements
dans les parcs



4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

5.- FINANCES

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL



14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2009-198

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE la présente séance extraordinaire soit et est levée à 20h03.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance
extraordinaire

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville